

“Napoléon et les Juifs”

par :

Ben Weider, CM, CQ, SBStJ, Ph.D



*Napoléon a été le premier Chef d'État d'Europe à accorder la liberté du culte pour toutes les religions.
Dans cette lithographie d'époque, il l'accorde aux Juifs.*

Conférence donnée au :

Congrès de la Société Internationale Napoléonienne
Alexandrie, Italie
21-26 Juin 1997

28^{ème} Symposium sur l'Europe Révolutionnaire
Université de l'État de Floride, Tallahassee,
États-Unis, 7 mars 1998

NAPOLÉON

Si jamais un souverain a dû son titre à ce qu'on appelle la "volonté du peuple", c'est Napoléon. Il l'a gagné, non pas par la répression ou la guillotine, mais par la force de son épée face aux ennemis de la France.

Les Français ont fait de Napoléon leur Empereur parce qu'il les a sauvés des attaques étrangères et qu'il leur a rendu la paix intérieure et la prospérité. Ils l'ont fait Empereur parce qu'il leur a prouvé, en exposant sa vie sur les champs de bataille, qu'il était prêt à mourir pour eux.

Napoléon créa la Banque de France et la Bourse de Paris, de même qu'il organisa une répartition équitable de l'impôt. En conséquence, la condition des paysans français (la grande majorité de la population) s'améliora de façon considérable.

Napoléon institua un système de récompenses, dont la "Légion d'Honneur", pour marquer la reconnaissance de la nation à ceux qui la méritaient. Le récipiendaire pouvait être un scientifique, un musicien, un homme politique, un religieux, un écrivain, aussi bien qu'un soldat.

Dans le domaine des travaux publics, Napoléon fit aménager plus de 36,000 kilomètres de routes impériales et 20,000 kilomètres de routes régionales, de même que près de 2,000 kilomètres de canaux. La célèbre corniche de la Côte d'Azur date de son époque, de même que les routes de montagnes qui passent les Alpes par les cols du Simplon et celui du Mont Cenis. Des ports furent creusés et agrandis, y compris Anvers, Dunkerque et Cherbourg.

Napoléon a embelli Paris par la construction de boulevards, de ponts et de monuments. Il a donné aux Archives Nationales un local permanent et sauvé le Louvre.

Des constructions monumentales furent entreprises ou restaurées à travers toute l'Europe, telle la Cathédrale de Speyer, rendue célèbre par Luther. C'est Napoléon lui-même qui donna les ordres pour que soit poursuivie l'érection des tours de la Cathédrale de Cologne. En fait, l'oeuvre architecturale de Napoléon peut être retrouvée à travers l'Europe, de Rome à Vienne.

Des centres de réflexion et de recherche furent organisés en France pour travailler sur des projets de développement de l'économie nationale. Un bureau industriel prodigua conseils et informations, ce qui amena, par exemple, le succès de la culture de la betterave sucrière et des conserveries.

En ce qui concerne les religions, Napoléon, par le Concordat de 1801, rétablit en France la religion Catholique qui avait été persécutée du temps de la révolution. Il assura également la liberté du culte pour tous les protestants et déclara, après l'échec de sa tentative d'établir un état en Palestine, que la France serait une patrie pour les Juifs.



L'Empereur Napoléon en tenue de sacre portant le collier de la Légion d'Honneur qu'il créa en 1802.

Le Code Napoléon (Code Civil 1804) établit l'égalité devant la loi, insiste sur le caractère sacré de la famille et consolide les acquis de la Révolution. Le Code de Commerce (1807), le Code d'Instruction Criminelle (1808) et le Code Pénal (1810) permirent de rendre la justice selon des règles et des lois qui sont encore, pour la plupart, en vigueur de nos jours. Les tribunaux furent spécialisés en fonction de la nature des affaires qu'ils étaient appelés à juger.

Napoléon créa l'Université Impériale pour assurer l'instruction des Français, depuis l'école primaire jusqu'aux facultés. Il créa les lycées. Des écoles techniques et d'ingénieurs formèrent les cadres spécialisés. Des écoles de médecine, de chirurgie et d'obstétrique furent développées. Il créa, aussi, l'école vétérinaire.

Dans le domaine militaire, Napoléon fut le pionnier de ce qu'on appelle "les principes de la guerre", qui sont encore étudiés dans la plupart des académies militaires du monde. Les armées d'aujourd'hui s'inspirent encore des bases de l'organisation, de l'entraînement et de la combinaison des différents corps et des armes de la Grande Armée.

De nombreux historiens prétendent que Napoléon a créé sa propre légende en dictant le "Mémorial de Sainte-Hélène". Eh bien non ! La vérité est que la légende de Napoléon est née à Toulon en 1793; elle a grandi en Italie et en Égypte pour s'épanouir durant le Consulat et l'Empire. Sainte-Hélène n'en est que la couronne d'épines. Mais quelle couronne ! Et quelles épines !

Lord Holland, décédé à la Chambre des Pairs en août 1833, parlant de l'Empereur déclara : *"Même ceux qui ont détesté ce grand homme ont reconnu qu'il était le plus extraordinaire 'caractère' qui soit apparu sur la terre depuis dix siècles."*

Ceci est, bien évidemment, un compliment pour l'Empereur.

LA VÉRITÉ FRANCHIT TROIS ÉTAPES

Première : Elle est ridiculisée;

Deuxième : Elle est violemment attaquée;

Troisième : Elle est admise par tous.

Il est plus facile de succomber à la tentation de citer des historiens et d'obtenir ainsi des informations de seconde main, que de faire l'effort de rechercher des preuves irréfutables.

Une affirmation faite par un historien et reprise, les yeux fermés, par d'autres, acquiert bientôt un caractère de banale vérité.

**LA RECHERCHE DES DÉTAILS FACTUELS EST LA
RELIGION DE LA PERFECTION.**

LA VÉRITÉ EST INDÉNIABLE,
LA MALICE POURRAIT L'ATTAQUER ET
L'IGNORANCE LA RIDICULISER, MAIS ELLE FINIT
TOUJOURS PAR ÊTRE ACCEPTÉE.

LE GRAND SANHEDRIN

“Jamais, depuis la prise de Jérusalem par Titus, autant d’hommes éclairés appartenant à la religion de Moï se n’ont pu se rassembler en un même lieu. Dispersés et persécutés, les Juifs ont été soumis soit à des taxes punitives, soit à l’abjuration de leur foi, soit à d’autres obligations et concessions opposées à leurs intérêts et à leur religion. Les circonstances présentes sont à tout égard différentes de celles qui ont existées à toute autre époque. Les Juifs n’ont plus à abandonner leur religion ni à accepter des modifications qui la profaneraient dans la lettre ou dans l’esprit.”

“Durant les persécutions des Juifs, et durant les époques où ils durent se cacher pour échapper à ces persécutions, différentes sortes de doctrines et de coutumes ont vu le jour. Les rabbins prirent individuellement la liberté d’interpréter les principes de leur foi chaque fois que se présentait un besoin de clarification. Mais la droite ligne de la foi religieuse ne peut être tracée par des isolés; elle doit être établie par un grand congrès de Juifs légalement et librement rassemblés et comprenant des membres des communautés espagnoles et portugaises, italiennes, allemandes et françaises, soit des représentants des Juifs de plus des trois quarts de l’Europe.”

23 août 1806, Napoléon à son Ministre de l’intérieur.

Extrait de *“L’Esprit de Napoléon : une sélection de ses écrits et de ses déclarations.”*

Édité et traduit par J. Christophe Herold.

“C’est un fait extraordinaire que les Juifs, bien que dispersés dans le monde entier, aient conservé les mêmes habitudes et les mêmes traits caractéristiques. Avant la Révolution de 1789, les Juifs du Comtat Venaissin (une enclave du territoire papal, près d’Avignon en France) vivaient dans d’affreuses conditions. Les chrétiens de cette région ne considéraient pas qu’un enfant d’Israël était un être humain semblable à eux. Les Juifs devaient résider dans un quartier qui leur était assigné et d’où ils ne pouvaient sortir que durant des créneaux horaires strictement imposés. Si, par malchance, ils se trouvaient dans une rue où passait une procession chrétienne (ce qui était fréquent), ils devaient fuir pour échapper aux pierres qui leur étaient jetées de tous les côtés.”

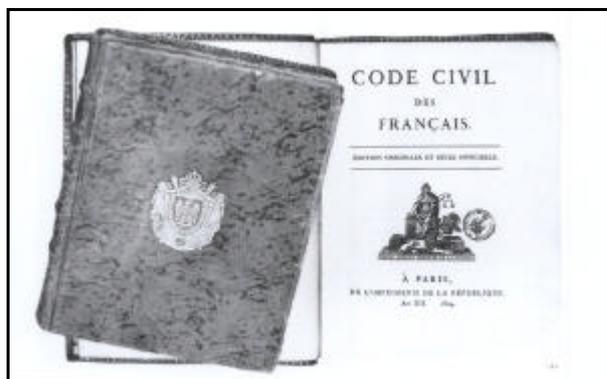
“Ils devaient toujours porter un chapeau jaune: les Juives devaient avoir un foulard de la même couleur en travers de leur poitrine. Malheur à ceux qui quittaient leur quartier sans ces signes distinctifs. Les Juifs devaient obligatoirement, en s’inclinant respectueusement, saluer tous les chrétiens, même les mendiants, qui leur disaient alors *“Faites une offrande”*. Le Juif devait obéir et donner cinq sous. Dieu seul sait combien de pièces de vingt-cinq centimes un Juif était ainsi obligé de payer chaque fois qu’il sortait de chez lui.”

(Elzéar Blaze, *La vie militaire sous Napoléon*, traduit par John R. Elting).

Une des nombreuses contributions de Napoléon à l'amélioration des conditions de vie des populations, et peut-être celle qui est la plus importante et la plus durable, est le Code Civil. Il engagea sa responsabilité personnelle dans la rédaction de la plupart des 2281 articles qui le composent.

À cette époque de l'histoire, les chefs politiques de la Révolution avaient entravé les pratiques religieuses. Napoléon ouvrit les églises catholiques fermées depuis des années et accorda la liberté des cultes aux Juifs et aux Protestants. En application de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », il donna également droit de cité aux francs-maçons.

En ce temps, les protestants de France étaient environ 680,000, soit 480,000 Calvinistes et 200,000 Luthériens. Napoléon décida que leurs pasteurs recevraient un salaire de l'État.



Le Code Civil, aussi appelé Code Napoléon, promulgué en 1804, contient 36 lois et 2281 articles. Il fut élaboré en quatre mois de sessions quotidiennes, présidées pour la plupart par le Premier Consul en personne. Le Code Napoléon a servi de modèle à tous les juristes du XIX^{ème} siècle.

COMMENT NAPOLEÓN AT-IL ÉTÉ AMENÉ À S'INTÉRESSER AUX JUIFS ?

Napoléon Bonaparte n'a pas rencontré de Juifs dans son enfance, ni même peut-être durant ses années d'étude en France. Son premier contact avec une communauté juive s'est produit le 9 février 1797 durant la Campagne d'Italie.

Quand Napoléon et son armée entrèrent à Ancône, la communauté Juive y vivait confinée dans un étroit ghetto bouclé la nuit. Il fut frappé de constater que certaines personnes portaient des bonnets jaunes et des brassards avec l'étoile de David. Il en demanda la raison à un des ces officiers. Celui-ci répondit que c'étaient des Juifs qui devaient obligatoirement rentrer dans leur ghetto avant la nuit. Ils étaient ainsi marqués pour permettre de vérifier qu'ils n'enfreignaient pas cette règle. Napoléon ordonna immédiatement que les bonnets jaunes et les brassards soient enlevés et il les remplaça par la rosette tricolore. Il supprima le ghetto et donna des instructions pour que les Juifs puissent pratiquer ouvertement leur religion et vivre librement là où ils le souhaitaient. Les Juifs d'Ancône furent surpris et ravis de constater que les premiers soldats français qui entrèrent dans le ghetto étaient des Juifs.

Plus tard, Napoléon libéra également les Juifs des ghettos de Rome, Venise, Vérone et Padoue.

Le « Libérateur de l'Italie » abolit les lois de l'inquisition, et les Juifs furent enfin libres.¹

POURQUOI NAPOLEÓN FIT-IL CELA. ?

AVAIT-IL UN MOTIF ?

Voici un autre fait qui mérite d'être signalé. Le 12 Juin 1798, quand les Français s'emparèrent de Malte, Napoléon apprit que les Chevaliers interdisaient aux Juifs de pratiquer leur religion dans une synagogue. Ils traitaient les prisonniers Juifs comme des esclaves et les utilisaient ou les vendaient sans pitié. Napoléon donna immédiatement aux Juifs la permission de bâtir une synagogue.

¹ Voir annexe I.

**JE DEMANDE ENCORE : POURQUOI
NAPOLÉON EUT-IL CE COMPORTEMENT ?**

QUELLE POUVAIT ÊTRE SA MOTIVATION ?

Maintenant voici un fait étonnant qui est peu connu.

Quand les Français assiégeaient Saint-Jean-d'Acre, Napoléon avait préparé une proclamation² créant en Palestine un État Juif indépendant.

Il pensait occuper Saint-Jean-d'Acre dans les jours suivants et se rendre ensuite à Jérusalem pour y lancer sa proclamation. À cause des Anglais accourus au secours des Turcs, il ne put réaliser ce projet.

Sans l'échec devant Acre, Napoléon, par cette proclamation imprimée et datée le 20 avril 1799, aurait créé l'État d'Israël. Les Juifs n'auraient pas eu à attendre 150 ans de plus avant de retrouver un état indépendant.

Cette proclamation, néanmoins, a porté des fruits. Elle a donné naissance au sionisme en renforçant l'idée qu'il était juste que les Juifs retrouvent une patrie. Les idées exprimées par Napoléon exaltèrent l'enthousiasme de tous ceux qui y virent la réalisation de la prophétie biblique selon laquelle les Juifs rentreraient un jour en possession de la terre de leurs ancêtres; tout spécialement en Angleterre.

Cent dix-huit ans plus tard, en 1917, le Comte de Balfour, qui était le chef du Parti conservateur, déclara que l'Angleterre devait aider le peuple Juif à retrouver sa patrie en Palestine. Mais ce n'est que 31 ans plus tard, en 1948, que l'État d'Israël sera reconnu par un vote de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La déclaration de Napoléon, ce premier jour de Pâques de 1799, aura donc un rôle important dans la création de l'État d'Israël.

Dans le Moniteur Universel de Paris, à la date du 22 mai 1799, on trouve : « *Bonaparte a publié une proclamation par laquelle il invite tous les Juifs de l'Asie et de l'Afrique à se ranger sous sa bannière en vue de rétablir l'ancienne Jérusalem. Il a déjà armé un grand nombre et leurs bataillons menacent Alep.* »

² Voir annexe 2.

Le 16 août 1800, Napoléon déclara : « *Si je gouvernais une nation juive, je rétablirais le Temple de Salomon.* »

POURQUOI NAPOLÉON FIT-IL CELÀ ?

On trouve la réponse à cette question dans le journal du docteur Barry O'Meara, le médecin personnel de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Le 10 novembre 1816, O'Meara avait demandé à Napoléon pourquoi il avait donné aux Juifs tant d'encouragements :

L'Empereur répondit, et je cite :

« Je voulais libérer les Juifs pour en faire des citoyens à part entière. Ils devaient bénéficier des mêmes avantages que les Catholiques et les Protestants. J'insistais pour qu'il soient traités en frères puisque nous sommes tous les héritiers du Judaïsme. En outre, je pensais attirer en France un renfort précieux. Les Juifs sont nombreux et ils seraient venus en masse s'installer dans un pays qui leur accordait plus de privilèges que partout ailleurs. Sans les événements de 1814, bien des Juifs de toute l'Europe seraient venus s'établir en France, où liberté, égalité, fraternité leur étaient assurées et où la porte des honneurs leur était ouverte. Ils auraient ainsi participé à la grandeur nationale. »

Tout au long de son règne, Napoléon a éprouvé une grande sympathie pour les Juifs. Il a toujours fait tout son possible pour que les Juifs bénéficient des mêmes droits que les Catholiques et les Protestants.

La Révolution de 1789 avait allégé en France les mesures d'ostracisme imposées aux Juifs. Le 27 novembre 1791, un décret de l'Assemblée Constituante leur avait accordé la citoyenneté à part entière.

En fait, il s'agissait là d'une simple profession de foi, sans portée pratique. En effet, l'Assemblée Législative ne prit aucune mesure d'application.

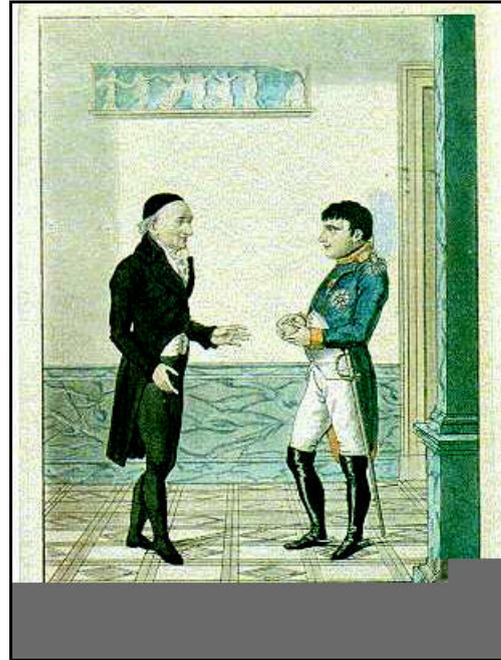
Quant à la Convention, elle ferma les synagogues, interdit de parler hébreu et d'une manière générale rendit difficile la vie des Juifs.

Sous le Directoire, les synagogues furent rendues au culte et quelques Juifs isolés purent se lancer dans les affaires ou une carrière politique. Cependant, la masse demeura réprouvée et à peine tolérée.

Lorsque le pouvoir est confié à Napoléon en France, la condition des Juifs est donc précaire et instable. Elle est soumise, selon les régions, à l'arbitraire des coutumes locales, tantôt libérales, tantôt tyranniques.

Les croyances personnelles de Napoléon en matière de religion n'ont jamais été très marquées. Par contre, il avait un esprit de tolérance hors de pair. Partout où il a étendu son pouvoir, il a établi la liberté des cultes. Il disait : « *La foi n'est pas du domaine de la loi. C'est le bien personnel de l'homme et personne n'a le droit de lui demander des comptes à ce sujet.* »

Il voulait que les Juifs aient leur Jérusalem en France.



Christophe Martin Wieland était un poète et philosophe Juif parmi les plus respectés. Au cours d'un séjour en Allemagne, Napoléon tint à le rencontrer.

Metternich-Winneburg, qui était Consul d'Autriche à Paris, écrivait dans une lettre adressée en septembre 1806 au Comte Standion, Ministre des affaires étrangères d'Autriche : « *Tous les Juifs voient en Napoléon leur **Messie**.* »

Napoléon fut le premier Chef d'État à accorder l'égalité aux Juifs, à une époque où les autres les maintenaient en servitude. Il supprima aussi les taxes spéciales imposées aux Juifs en Allemagne et il leur donna, pour la toute première fois, l'égalité civique et politique. Quand une forte opposition se manifesta en France, Napoléon maintint fermement son soutien aux Juifs.

Quand Napoléon arriva au pouvoir, il n'y avait pas plus de 40,000 Juifs dans toute la France et ils étaient dispersés dans diverses provinces.

C'est en Alsace, où vivait la moitié de la population Juive de France, que les persécutions étaient les plus sévères. À Paris, il y avait environ 1,000 Juifs. Il leur était interdit de se lancer dans les affaires, d'occuper des positions officielles et d'acheter des propriétés.

Au cours de l'élaboration de la loi du 8 avril 1802 sur l'organisation des cultes, le Conseiller d'État Jean-Etienne Portalis, principal auteur du projet, déclara : « *Les Juifs bénéficieront, comme les autres, de la liberté édictée par nos lois.* »

Bien que l'opposition antisémite fut très forte, Isaac Cerf-Ber, un citoyen Juif parmi les plus éminents, présenta à Portalis, récemment nommé Ministre des cultes, un remarquable plan d'intégration des Juifs dans la nation. Ce plan fut transmis à Napoléon, au camp de Boulogne, en août 1805. Il l'approuva et commanda à Portalis de le mettre en pratique aussi vite que possible.

Aussi loin que les Juifs sont concernés, il ne fait aucun doute que les lois de Napoléon constituent le tournant qui leur a permis d'accéder à la libre société telle qu'elle existe aujourd'hui.

Cerf-Ber a tenu un rôle important dans l'abolition de l'impôt imposé à chaque Juif qui passait un jour à Strasbourg.

Au printemps 1806, après la Campagne d'Austerlitz, Napoléon va intervenir personnellement avec la plus grande vigueur pour que les Juifs bénéficient réellement d'une totale liberté. Cependant, le « *Mercure de France* » publia un article, violemment antisémite, dans lequel il était dit que pour prétendre à la liberté en France, les Juifs devraient obligatoirement se convertir au Catholicisme.

Une forte opposition menée par Molé, Beugnot, Ségur et Régnier tenta de faire avorter les plans de Napoléon en faveur des Juifs.

Pour mettre un terme aux menées antisémites reprises par plusieurs journaux, Napoléon déclara, je cite : « *Ce n'est pas de cette manière qu'on réglera la question juive. On ne saurait me proposer rien de pire que de chasser de mes États un grand nombre d'individus qui y sont hommes comme les autres. Il y aurait de la faiblesse à*

chasser les Juifs, il y aura de la force à les assimiler. »

Le 30 mai 1806, un décret prescrit la réunion à Paris d'une assemblée composée de Juifs, parmi les plus distingués, et de rabbins, de toutes les régions de France, en vue d'étudier et d'établir les formes propres à conférer aux Israélites la qualité politique et civile des Français.

Le samedi 26 juillet 1806, cent onze représentants de la communauté juive des départements de France et de l'Italie du nord se réunissent à la Chapelle St-Jean, une dépendance de l'Hôtel de ville de Paris. Ils avaient reçu une déclaration de l'Empereur :

« *Mon souhait est de faire des Juifs de France des citoyens utiles, concilier leurs croyances avec leur devoir de Français et éloigner les reproches qu'on a pu leur faire. Je veux que tous les hommes qui vivent en France soient égaux et bénéficient de l'ensemble de nos lois.* »

Dès la première séance, le banquier bordelais Abraham Furtado est élu Président. Dans son discours inaugural il fait, en termes vibrants, l'éloge de Napoléon : « *Celui qui a voulu mettre fin à une sanglante anarchie et à des persécutions séculaires* ».

L'Assemblée va étudier diverses questions au cours de séances tenues en août et en septembre. Si la plupart ne soulèvent pas de difficultés et suscitent de franches réponses, quelques-unes cependant, comme les mariages mixtes et la définition de l'usure, donnent lieu à des débats confus.

C'est alors que germe dans l'esprit de Napoléon l'idée de réunir le Grand Sanhédrin dès l'année suivante. D'émanation essentiellement religieuse, le Grand Sanhédrin est le conseil suprême de la nation juive. Cette assemblée avait gouverné Israël de 170 avant J.-C. à 70 après J.-C.

Le premier à s'élever contre ce projet est Alexandre, le Tsar de Russie. Il se prononce violemment contre la liberté accordée aux Juifs et il demande à l'Église Orthodoxe de protester avec la plus grande énergie. Il désigne Napoléon comme « l'Antéchrist et l'ennemi de Dieu ».

Une attaque venimeuse vient du « Saint Synode » de Moscou qui proclame : « Dans le but de détruire les bases des églises de la Chrétienté, l'Empereur des Français a invité dans sa capitale toutes les synagogues judaïques et il a le projet de fonder un nouveau Sanhédrin hébreu, qui est le même tribunal que osa jadis condamner à la croix le Seigneur Jésus. »

Dans la catholique Autriche, l'irritation est grande. En Prusse, l'église luthérienne se montre très hostile et les réactions en Italie, bien que moins virulentes, sont néanmoins défavorables. La réaction de Londres est aussi formelle : « *Nous repoussons la politique et la doctrine d'une telle Assemblée.* »

Napoléon ne tient aucun compte de ces protestations, bien qu'elles soient appuyées, en France même, par des personnalités très influentes.

Peu après la victoire de Jena, il adresse de Posen, le 29 novembre 1806, une note de huit pages où il entrevoit déjà statut à accorder aux Juifs.

Le Grand Sanhédrin se réunit solennellement, le 9 février 1807, pour une session d'un mois. Le cérémonial est calqué sur celui de l'État hébreu il y a deux mille ans. La Chapelle St-Jean est cette fois dotée d'une vaste table en demi-cercle autour de laquelle prennent place les soixante et onze, comme au Temple de Jérusalem.

Commentant les dispositions prises au cours du Grand Sanhédrin, le vieux Rabbín Sinzheim devait dire au cours de son allocution de clôture : « *...et toi, Napoléon, toi le bien-aimé, toi l'idole de la France et de l'Italie, toi la terreur des superbes, le consolateur du genre humain, le soutien des affligés, le père de tous les peuples, l'élu du Seigneur, Israël t'élève un temple dans son cœur; toutes ses pensées se portent sans cesse vers tout ce qui peut combler ta félicité. Dispose, oui, dispose entièrement de la vie et des sentiments de ceux que tu viens de mettre au rang de tes enfants en les faisant participer à toutes les prérogatives de tes sujets les plus fidèles.* »



Le Grand Sanhédrin était la plus haute assemblée de la nation juive. Elle n'avait pas siégé depuis 18 siècles. Napoléon eut l'idée de rassembler les principaux notables Juifs de toute l'Europe afin de leur permettre d'exposer les problèmes qui les concernaient. Convoqué par décret du 23 août 1806, le Grand Sanhédrin se réunit du 9 février au 9 mars 1807. À la fin de la dernière réunion, Napoléon fut proclamé le « Cyrus »³ des temps modernes. Il fut chaleureusement glorifié par tous les représentants unanimes.

Le décret de 1806 avait libéré les Juifs de leur isolement. Le Grand Sanhédrin de 1807, en faisant du Judaïsme un troisième culte officiel, les liait étroitement à leur patrie nouvelle. Les résolutions du Sanhédrin de 1807 forment ainsi une sorte de concordat qui reste, aujourd'hui

³ Ce Roi de Perse, Cyrus le Grand, était à l'origine de la première restauration d'Israël.

encore, la base organique du Judaïsme français.

Cependant, l'opposition ne se tient pas pour battue. Le Cardinal Fesh, oncle de Napoléon, lui dit : *« Savez-vous que les Saintes Écritures prédisent que la fin du monde surviendra quand les Juifs seront reconnus comme appartenant à une nation constituée ? »*

Le Maréchal Kellerman, supporté par Mole, mobilise l'opposition antisémite, ce qui lui attire les foudres de l'Empereur : *« Il faut se défendre de reprocher à l'ensemble des Juifs ce qui n'est que le fait d'une minorité d'entre eux. »*

Châteaubriand déclare : *« ...des mesures imposées qui, d'effet en effet, feront tomber les finances du monde aux échoppes des Juifs et entraîneront partout une subversion totale. »* À cause de toute cette opposition, et peut-être surtout en raison de sa lune de miel avec le Tsar Alexandre, après Tilsitt Napoléon accepta de signer, le 17 mars 1808, un décret restrictif qui limitait les libertés accordées aux Juifs.

Le 11 avril 1808, Napoléon recevait Messieurs Furtado et Maurice Levy de Nancy qui voulaient exprimer l'émotion de leur coreligionnaires au sujet du décret restrictif. Après les avoir entendus, l'Empereur donna immédiatement l'ordre d'annuler ce décret dans 13 départements du Midi, du sud-ouest et des Vosges. En juin, ce fut Livourne et les Basses-Pyrénées qui bénéficièrent de cette mesure.

Ainsi, au bout de trois mois, plus de la moitié des départements rétablirent la liberté totale pour leurs citoyens Juifs.

En 1811, les dernières restrictions furent levées en Alsace. À partir de cette date, rien dans les activités civiles ou politiques en France ne distingua les Juifs des non-Juifs.

Une anecdote montre à quel point Napoléon était sensible à la cause juive. Alors qu'il décorait un jeune soldat, David Bloom, celui-ci lui dit : *« Sire, je suis alsacien et ne puis accepter de décoration tant que mes parents ne sont pas entièrement libres. »* L'Empereur décida alors d'abolir les dernières restrictions.

Les Juifs purent suivre les cours des universités et choisir leur profession dans toutes les branches de la société.

L'Almanach impérial de 1811 mentionne que la religion juive est une des trois religions officielles de France. Les décisions de Napoléon pour libérer les Juifs s'étendirent à tous les pays sous son autorité. Le Code Civil assura liberté, égalité, fraternité pour tous, quels que soit la religion ou le rang social.

En 1811, grâce à Napoléon, le Portugal accorda aux Juifs la totale liberté et leur permit d'ouvrir leurs synagogues qui étaient fermées depuis plus de 200 ans.

En Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie les Juifs éprouvèrent, pour la première fois, la

sensation d'entrer dans la vie moderne avec la possibilité de participer en hommes libres à la société.

Dans les parties de l'Espagne, qui n'étaient pas sous l'autorité de la France, l'inquisition poursuivait ses tortures et ses méfaits.

Après Waterloo, la Sainte-Alliance réunie à Vienne supprima dans toute l'Europe les lois libérales de Napoléon. Le recul le plus grave se produisit dans les États sous la domination du pape. C'était comme si Pie VII eût voulu se venger sur la population juive des humiliations qu'il avait subies du temps de Napoléon. Il fit rétablir les ghettos et imposa de nouveau l'étoile jaune.

En France et en Hollande, ce n'est qu'en 1830 que les Juifs retrouvèrent la totale liberté. Puis ce fut le cas en Suède en 1834 et en Suisse en 1838.

Il est remarquable qu'en Angleterre les Juifs ne furent libérés qu'en 1858. Lord Lionel Rothchild dut être élu cinq fois avant d'avoir le droit de siéger au Parlement.

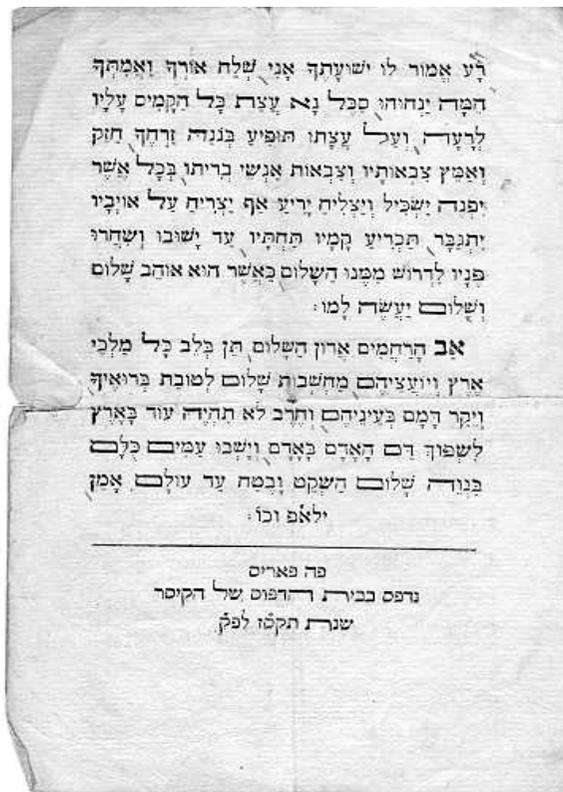
C'est un fait historique que la fin du règne de Napoléon entraîna un recul de l'émancipation et plongea les Juifs dans le désespoir. Il faut noter aussi que les lois de 1808, rétablies en 1830, sont toujours en vigueur en France.

La rencontre du peuple Juif et de Napoléon marque un tournant dans l'histoire du judaïsme. En effet, l'Empereur est le premier homme

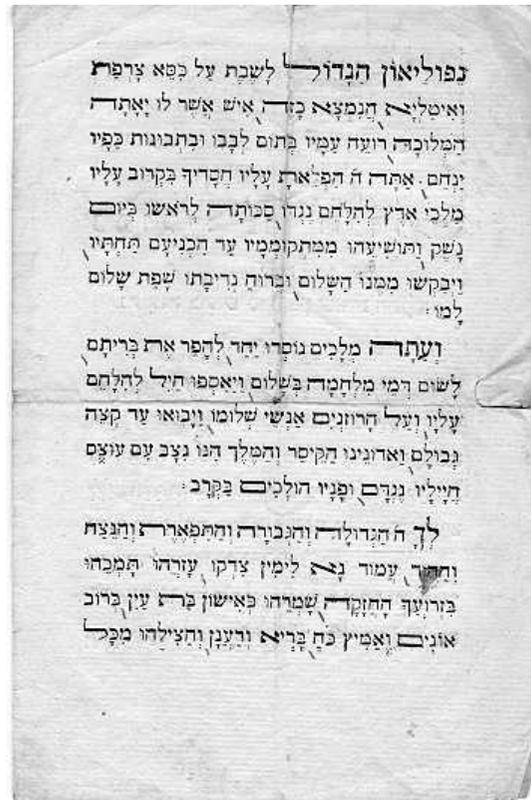
d'État des temps modernes à s'être penché avec lucidité et bienveillance sur les problèmes du peuple Juif et à leur avoir donné des solutions satisfaisantes et conformes à l'éthique universelle des droits de l'homme.

Napoléon fit davantage que tous les autres chefs d'États avant lui pour assurer la sécurité et la liberté religieuse des Juifs dans toutes les nations qu'il contrôlait. Il n'avait pourtant que peu d'avantages politiques à attendre de ses décisions généreuses, car il n'y avait pas plus de 40,000 Juifs à cette époque en France.

Les Juifs de France et de l'Empire reconnurent que ses bienfaits étaient la marque de son grand coeur et de son respect pour toutes les ethnies et religions. Ils lui étaient tellement reconnaissants, qu'ils composèrent une prière en son honneur. Cette prière était insérée dans les missels de toute les synagogues de l'Empire. En conséquence, tous les fidèles connaissaient cette prière qu'ils récitaient fréquemment.



PAGE 1



PAGE 2



PAGE 3

Collection Ben Weider

**LE TEXTE CI-DESSUS EST LA REPRODUCTION ORIGINALE DE LA PRIERE EN HEBREU.
POUR SA TRADUCTION EN FRANÇAIS, VOIR LA PAGE SUIVANTE.**

ANNEXE 1

**Prière des enfants d'Israël
Citoyens de France et d'Italie
pour le succès et la prospérité de notre Maître
L'Empereur, le Roi Napoléon le Grand
(Que sa gloire étincelle)**

Composée dans le mois de Mar-Hechran, année 5567 (1807)

Psaumes 20, 21, 27, 147

J'implore l'Éternel, créateur du ciel, de la terre et de tout ce qui y vit. Tu as établi toutes les frontières du monde et fixé à chaque peuple son langage. Tu as donné aux rois le sceptre du pouvoir pour qu'ils gouvernent avec équité, justice et rectitude afin que chacun, à sa place, puisse vivre en paix.

Que nous sommes bienheureux, combien notre sort est agréable depuis que tu as placé Napoléon le Grand sur les trônes de France et d'Italie. Aucun autre homme n'est aussi digne de régner et ne mérite autant d'honneurs et de reconnaissance; il dirige les peuples avec une autorité bienfaisante et toute la bonté de son cœur.

Quand les rois de la terre lui ont livré bataille, toi Dieu, tu lui as prodigué tes bienfaits, tu l'as protégé, tu lui as permis de soumettre ses ennemis. Ils lui ont demandé grâce et lui, dans sa générosité, la leur a accordée.

À présent, de nouveau, les rois se sont ligués pour trahir les traités et remplacer la paix par le sang de la guerre. Des armées se sont

rassemblées pour combattre l'Empereur; voici les ennemis qui s'avancent et que notre maître, avec sa puissante armée, se prépare à repousser l'agression.

O Dieu ! Maître de la grandeur, de la force, de la puissance et de la beauté, nous t'implorons de te tenir près de lui. Aide-le, soutiens-le, protège-le et sauve-le de tout mal. Dis-lui « *Je suis ton sauveur* » et donne-lui ta lumière et ta vérité pour le guider.

De grâce, déjoue les complots de tous ses ennemis. Que dans les décisions de l'Empereur apparaisse ta splendeur. Renforce et affermis ses légions et ses alliés, que tous ses mouvements soient empreints d'intelligence et de succès.

Donne-lui la victoire et oblige ses ennemis à s'incliner devant lui et à lui demander la paix. Cette paix, il la leur accordera, car lui ne souhaite que la paix entre toutes les nations.

Dieu de clémence, Maître de la paix, plante dans le cœur des rois de la terre des sentiments pacifiques pour le plus grand bien de toute l'humanité. Ne permets pas au glaive

de venir chez nous verser le sang de nos frères.
Fais que toutes les nations vivent dans la paix et
la prospérité éternelle.

Amen

ANNEXE 2

Proclamation à la nation Juive

**Quartier Général Jérusalem, 1^{er} floréal, an VII de la République Française (20 avril 1799)
Bonaparte, Commandant en chef des Armées de la République Française en Afrique
et en Asie, aux héritiers légitimes de la Palestine :**

Israélites, Nation unique que les conquêtes et la tyrannie ont pu, pendant des milliers d'années, priver de leur terre ancestrale, mais ni de leur nom, ni de leur existence nationale !

Les observateurs attentifs et impartiaux du destin des nations, même s'ils n'ont pas les dons prophétiques d'Israël et de Joël, se sont rendus compte de la justesse des prédictions des grands prophètes qui, à la veille de la destruction de Sion, ont prédit que les enfants du Seigneur reviendraient dans leur patrie avec des chansons et dans la joie et que la tristesse et que les soupirs s'enfuieraient à jamais. (Isa ie 35.10)

Debout dans la joie, les exilés ! Cette guerre, sans exemple dans toute l'histoire, a été engagée pour sa propre défense par une nation de qui les terres héréditaires étaient considérées par ses ennemis comme une proie offerte à dépecer. Maintenant, cette nation se venge de deux mille ans d'ignominie. Bien que l'époque et les circonstances semblent peu favorables à l'affirmation ou même à l'expression de vos demandes, cette guerre vous offre aujourd'hui, contrairement à toute attente, le patrimoine israélien.

La Providence m'a envoyé ici avec une jeune armée, guidée par la justice et accompagnée par la victoire. Mon quartier général est à Jérusalem et dans quelques jours je serais à Damas, dont la proximité n'est plus à craindre pour la ville de David.

Héritiers légitimes de la Palestine !

La Grande Nation, qui ne trafique pas les hommes et les pays selon la façon de ceux qui ont vendu vos ancêtres à tous les peuples (Joël 4.6), ne vous appelle pas à conquérir votre patrimoine. Non, elle vous demande de prendre seulement ce qu'elle a déjà conquis avec son appui et son autorisation de rester maître de cette terre et de la garder malgré tous les adversaires.

Levez-vous ! Montrez que toute la puissance de vos oppresseurs n'a pu anéantir le courage des descendants de ces héros qui auraient fait honneur à Sparte et à Rome. (Maccabée 12.15) Montrez que deux mille ans d'esclavage n'ont pas réussi à étouffer ce courage.

Hâtez-vous ! C'est le moment qui ne reviendra peut-être pas d'ici mille ans de réclamer la restauration de vos droits civils, de votre place parmi les peuples du monde. Vous avez le droit

à une existence politique en tant que nation
parmi les autres nations. Vous avez le droit

d'adorer librement le Seigneur selon votre
religion. (Joël 4.20)

NAPOLÉON EN TERRE SAINTE

On raconte que lorsque Napoléon Bonaparte alla en Terre Sainte après sa campagne d'Égypte, il aurait entendu des pleurs, des lamentations qui se répercutaient d'un bâtiment à l'autre. Il demanda qu'on l'informât sur ce qui se passait. Après enquête, Napoléon reçut le rapport suivant : « Ce sont les Juifs qui se lamentent sur la perte de leur pays, occupé par d'autres maintenant ; ils pleurent la destruction de leur Temple, le massacre de la population, la déportation en exil. »

« Comment, s'indigna Napoléon, on attaque des gens de cette façon et je ne suis même pas au courant ? »

Napoléon n'en croyait pas ses oreilles : « Si un peuple reste attaché à ses racines, à son passé et continue de pleurer après tant de siècles ce qu'il a perdu, ce peuple assurément, dit-il, finira par récupérer ce qu'on lui a pris. » Cet incident se passait le 9 avril 1799.

**LA PRÉDICTION DE NAPOLEON S'EST RÉALISÉE
AVEC LA NAISSANCE DE L'ÉTAT D'ISRAËL LE 12 MAI 1948.**

BIBLIOGRAPHIE

1. Anchel, *Napoléon et les Juifs*, 1928
2. C. Roth, The Jews of Malta in : *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, XII (1931).
3. *The Jewish Press Magazine*, April 1998, page 69.
4. *The Memoirs of Dr. Barry O'Meara*.
5. *The New Judea*, Vol. 16, September 1949.
6. Simon Schwarzfuchs, *Napoleon, the Jews and the Sanhedrin*.
7. Proctor Jones, *The Memoirs of Baron Fain, First Secretary of the Emperor Cabinet*, First Edition, 1998.
8. Frans Kobler, *Napoleon and the Jews* (1975).

9. A. S. Yahuda, *Conception d'un état Juif par Napoléon*, Évidences publication, No. 19, May-June 1951.

Les prières offertes par les Hébreux de la France et de l'Italie pour Napoléon

Frères ! jetez un regard sur la joie de ce jour immortel ! Qui guida nos armées victorieuses ? Qui vainquit l'ennemi approchant, et qui le poursuivit ? Qui le dispersa, le confondit et remporta sur lui la victoire la plus complète ? ... N'est-ce pas notre souverain chéri, le grand NAPOLÉON, notre Empereur et Roi, dont Dieu couronna et les vertus, et la tête sacrée, et la gloire ? N'est-ce pas lui, généreux au milieu des combats, magnanime au sein des victoires, lui dont le seul nom fait trembler les héros les plus belliqueux, dont encore il ménage le sang ? Il est donc indubitable, que c'est lui qui est l'Élu du Seigneur, et que le Seigneur protège sans cesse les actions du juste.

DIEU Éternel, Maître de l'Univers, du haut de ton Trône, tu inclines le regard de ta Providence vers les cieux et la terre.

La force et la puissance t'appartiennent, par toi seul tout s'agrandit, tout s'affermi ; c'est par toi que les Rois règnent ; c'est toi qui leur dispense le Sceptre pour gouverner les Nations.

JETTE de ta demeure sainte un regard favorable, bénis, préserve et assiste notre auguste Souverain, NAPOÉON LE GRAND, Empereur des Français, Roi d'Italie.

Amen.

Verse sur lui le trésor de tes Bénédictions : prolonge la durée de son règne jusqu'au terme le plus reculé.

Amen.

Que ton ~~o~~ divin veille sans cesse sur lui et que son front soit constamment orné d'une couronne de gloire immortelle.

Amen.

Que ses ennemis fléchissent devant lui, que le bonheur, la paix et la tranquillité accompagnent son règne.

Amen.

Que les rayons de ta lumière le guident et le protègent ; que ta miséricorde et ta grâce lui servent de bouclier.

Amen.

Que LOUISE, sa Compagne chérie, ce modèle des Reines, participe à sa gloire et à sa félicité.

Amen.

Augmente de plus en plus la puissance, la grandeur et l'élévation de notre Souverain et celles de son illustre famille.

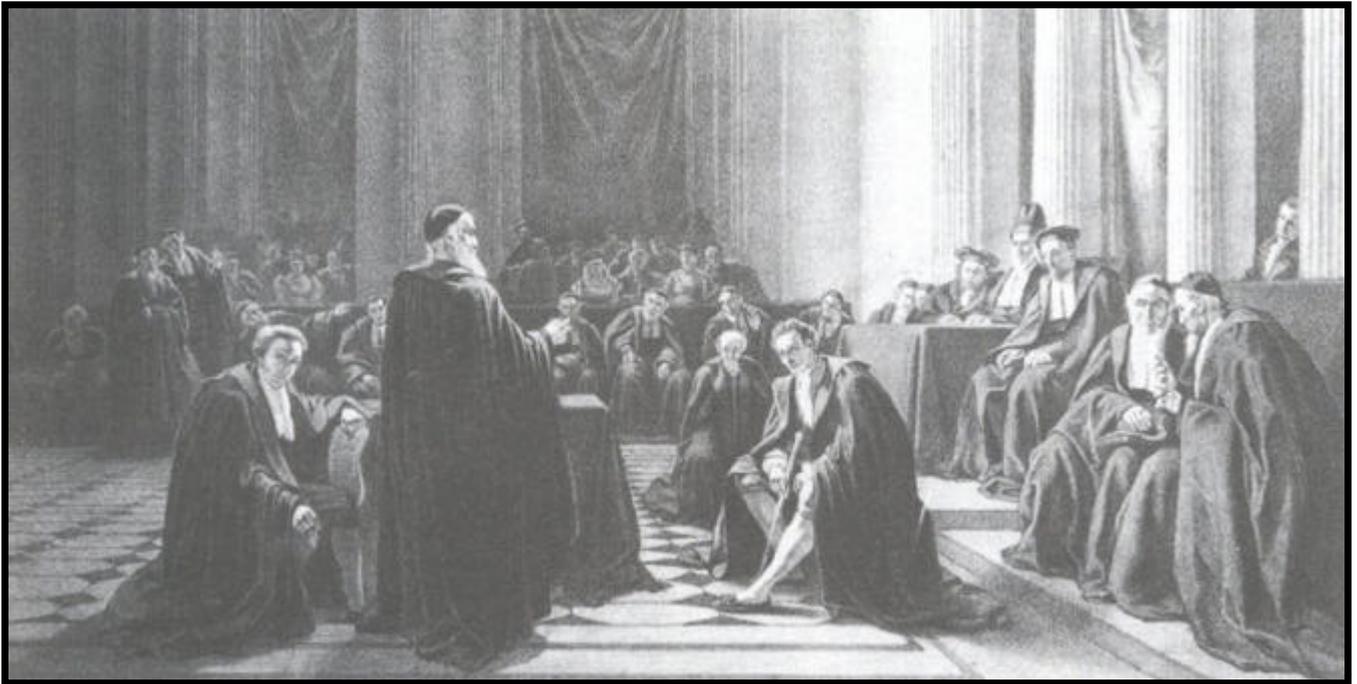
Amen.

Assure le bonheur d'Israël en nous rendant dignes de sa bienveillance, et fais que nous soyons agréables aux yeux de tous ceux qui l'approchent.

Amen.

Accueille favorablement nos expressions et les vœux de nos cœurs ; exauce -les, Dieu notre Créateur et notre Libérateur.

Amen.



Le grand Sanhédrin des Israélites de France (5 février, 1807)

NAPOLÉON LE GRAND

Rétablit le culte des Israélites, le 30 mai 1806

Autrefois l'unique dépositaire des volontés du **Très Haut**, une antique nation gouvernée par la divine législation de **Moïse**, est dispersée depuis plus de **dix-sept siècles** sur la surface du globe. En rapport avec tous les peuples, elle ne se mêle avec aucun, semblant n'exister que pour voir passer devant elle le torrent des siècles qui les entraîne. Un tel phénomène serait inexplicable s'il ne tenait qu'à l'ordre politique, car avec toutes les vicissitudes et les persécutions dont ils furent victimes de la part des différentes nations de la terre, il aurait été impossible que les Juifs subsistent si longtemps. Dans combien de proscriptions ne furent-ils enveloppés ? Pour ne parler que de la France, qui ne sait les haines, les mépris, les outrages, les confiscations, les bannissements, les supplices même qu'ils ont endurés ? Rien de cruel, rien de déshonorant ne leur a été épargné ; de sorte que l'on serait tenté de croire que nos aïeux ne les comptaient point au nombre des humains. En vain quelques orateurs éloquents s'élevèrent-ils contre une si criante injustice ; leur voix ne fut point entendue, et les infortunés **Israélites** paraissaient à jamais condamnés à l'avilissement et à l'opprobre. Un nouveau **Cyrus** a paru, qui a fait pour eux plus que l'ancien. S'il n'a pas reconstruit leur temple, il leur a donné une patrie et des lois protectrices et a restauré leur honneur et leurs mœurs, les a mettant à l'abri à jamais du mépris des peuples. Pénétrés de reconnaissance pour de si précieux bienfaits, les enfants **d'Israël** se sont prosternés au pied du trône du **Grand Napoléon**, et les filles de **Sion** ont fait retentir les voûtes des temples de ces célèbres cantiques que répétaient les échos du **Jourdain**, lorsqu'au

retour de sa captivité le peuple **Hébreu** célébrait les miséricordes du **Seigneur**. La gratitude des **Israélites** français ne s'est pas bornée à de simples démonstrations, ils prouvent chaque jour qu'ils sont dignes des faveurs du Souverain par leur attachement à son auguste personne et par leur soumission à ses lois.

FAITS PEU CONNUS CONCERNANT LE ROI JÉRÔME

Lorsque Jérôme, le frère de Napoléon, devint roi de Westphalie (1807-1813), il mit établit une constitution qui comprenait la complète égalité des droits des Juifs. Le roi Jérôme adhérait au principe d'égalité de toutes les religions devant la loi.



Le 10 décembre 1807, à son arrivée dans la ville de Kassel, il dit : « C'est mon intention que les Juifs ne soient pas seulement des citoyens, mais aussi qu'ils détiennent des charges publiques. »

Ces paroles causèrent beaucoup de joie chez les Juifs de toute l'Allemagne. La population en général réagit avec satisfaction à la reconnaissance des droits des Juifs au même titre que ceux des autres groupes.

Le 27 janvier 1808, Jérôme émit un manifeste dans lequel les principes d'égalité civile étaient établis. La « Grande Charte » de la communauté juive de Westphalie fut proclamée le 9 février 1808.

Un Consistoire israélite fut fondé par décret impérial, le 17 mars 1808, pour confirmer la nomination de rabbins et pour contrôler l'administration de la communauté. Le roi Jérôme proclama qu'il était heureux que la Constitution de son royaume soit en harmonie avec son cœur, en ce qui concerne l'égalité de toutes les religions.

C'est durant cette période que de nombreuses écoles juives furent construites dans les villes allemandes.

Le 27 janvier 1808, le roi Jérôme de Westphalie créa la première loi extensive sur l'égalité des Juifs sur le territoire allemand et il abolit les taxes spéciales pour les Juifs.

Voici un extrait du décret royal du 27 janvier 1808, qui abolissait les taxes imposées aux Juifs :

- Nos sujets qui adhèrent à la religion de Moïse bénéficieront dans nos états des mêmes droits et libertés que tous nos autres sujets.
- En vertu de quoi, toutes les taxes spéciales imposées aux Juifs, sans égard aux circonstances de leur création et sous quelque désignation qu'elles soient, sont par les présentes abolies.
- Ils pourront désormais se marier, donner une éducation adéquate à leurs enfants et les établir, leur céder leurs actifs, et ce, sans permis spécial comme autrefois, à condition de se conformer aux règlements du Code Napoléon.
- Ils sont également libres de s'établir dans toute ville, ou tout autre endroit, et dans tout commerce qui leur sied.

Notre ministre de la Justice et de l'Intérieur a le mandat d'exécuter le présent décret.

Émis au palais royal de Kassel, le 27 janvier 1808.